



## FORMATION

« Avec la forêt et le bois, j'agis contre le changement climatique et pour le développement de mon territoire »

Le 13/11/2020 – 10h30 – 12h15 – Par visioconférence

### ORDRE DU JOUR

Formatrice : Eloïse CLOP, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières

**Objectif général de la formation :** Découvrir les enjeux liés à la gestion des espaces forestiers, à la valorisation locale des bois et les leviers d'action des élus en matière forêt-bois.

**Objectifs opérationnels :** Restituer auprès du conseil municipal les principales informations concernant la forêt et le rôle des élus

- 10h15 – 10h30 Accueil des participants
- 10h30 – 10h40 Ouverture et présentation de la formation
- 10h40 – 11h00 La forêt et le bois, des richesses et enjeux à intégrer dans votre mandat**  
La forêt et le bois en région et dans le département  
La multifonctionnalité de la forêt
- 11h00 – 11h15 Agir en forêt : quel cadre légal ?**  
Les documents pour la gestion forestière en France  
Les actions de l'ONF
- 11h15 – 11h45 Les élus, responsabilités et leviers d'action vis-à-vis de la forêt et du bois**
- 11h45 – 12h00 Disposer d'un diagnostic sur son territoire grâce à l'Observatoire de la forêt méditerranéenne**
- 12h00 – 12h10 Réponse au questionnaire d'évaluation de la formation et conclusion



## LIEU DE LA FORMATION

### Par visioconférence via Go To Meeting

Le lien de la visioconférence sera communiqué aux personnes inscrites.

## COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :  
**Karine LECLAVIER au 06 37 23 79 93**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation par visioconférence
- Présentation et exposé théorique
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne via le formulaire d'inscription, ou à l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **11 novembre 2020**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur informera les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93  
[contact84@communesforestieres.org](mailto:contact84@communesforestieres.org) · [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)



## PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

## EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

## ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

## OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières de Vaucluse prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est habituellement demandée.

Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, **aucune participation** ne sera demandée aux participants pour cette formation du **13 novembre 2020**. »

*Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



## COMMUNES FORESTIÈRES DE VAUCLUSE

Immeuble le Saphir · Bât. A N°110 · 477 avenue Jules Verne · 84700 Sorgues · Tél. 06 37 23 79 93  
contact84@communesforestieres.org · [www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)